

Circonférence (cm)	Chêne		Bois Blanc
	Courant	Déclassé	
110		1	
120	7	1	2
130	16	1	5
140	14		7
150	7	3	5
160	2	2	4
170	1		2
180	4		1
190	2		
200	2	1	1
210	1		
Nombre de tiges	56	9	27 tiges
	65 tiges		
Volume présumé (m³)	71.7	12.5	42.7 m³
	84.2 m³		
POUR UN TOTAL DE 92 TIGES CUBANT 126.942 m³			

Volume moyen de la tige
Chêne : 1.2955 m³ – Total : 1.3798 m³

Légende du plan ci-contre :	
	Emprise de la coupe
→	Accès ou Voie de vidange conseillée
	Autres lots à proximité
PS	Places de stockage
⊕	Long. : 4.119810 Lat. : 48.118032

Propriétaire

Indivision PARIS

Situation, délimitation et nature de la coupe

Commune : Les Loges Margueron (Aube)
Forêt : Forêt des Petits Aumonts
Parcelle forestière (cadastrale) : 25
Délimitation de la coupe : Layons
Surface de la coupe : 7ha50
Nature de la coupe : Amélioration

Identification des abandons

Les arbres abandonnés sont martelés au corps et au pied à l’empreinte GCF. Les flashis sont repassés à la peinture rose. Les arbres marqués d’une croix à la peinture ne sont pas concernés par la vente.

Degré d’urgence de la coupe

Coupe à délai impératif.

Conditions d’exploitation

Date limite d’exploitation : 30 AVRIL 2020

Les arbres abandonnés ne pourront être abattus sur le taillis debout. A cet effet, il sera procédé à l’abattage des perches situées à l’emplacement présumé de la chute des arbres. Les houppiers et taillis, y compris des places d’abattage, sont réservés par le propriétaire.

Conditions de vidange

Date limite de vidange : 30 JUIN 2020

Débardage obligatoire par temps sec ou de gel. Stricte remise en l’état des chemins et fossés dès la fin des travaux.

Stockage des bois

Cf. plans

T.V.A.

Régime forfaitaire.

Charges

L’acquéreur devra s’acquitter de 4 % du montant brut de l’adjudication en salle au Groupement Champenois. Le cahier des charges PEFC pour les travaux d’exploitation sera annexé au marché de gré à gré (cf. note d’information au début du cahier).

Visite

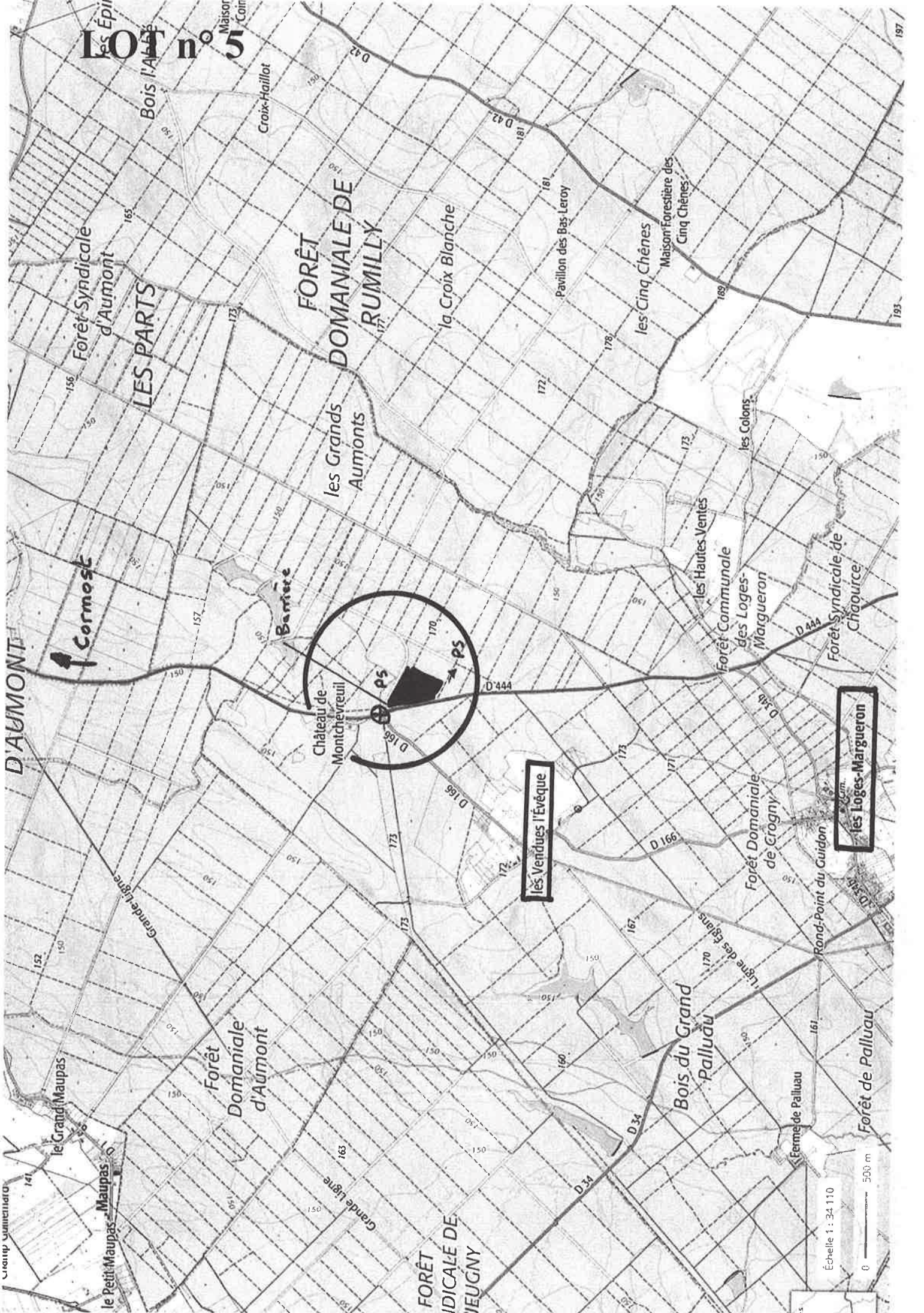
Pas de visite ni d’exploitation les mercredis et dimanche en raison de la chasse. Cadenas ONF à l’entrée de la Route Forestière. Barrière à refermer obligatoirement à la sortie.

Règlement

Conforme aux Clauses et Conditions Générales de Vente et notamment aux clauses communes.

REMARQUES PARTICULIERES

Technicien GCDGF à informer du début des travaux :
 Technicien : Olivier DUCCESCHI
 Portable : 06.87.71.19.40.



LOT n° 5

D'AUMONT

Cormost

FORÊT DOMANIALE DE RUMILLY

les Grands Aumonts

Château de Montchevreuil

les Vendues l'Évêque

les Loges-Margueron

le Grand Maupas

le Petit-Maupus

Forêt Domaniale d'Aumont

FORÊT SYNDICALE DE JEUGNY

Bois du Grand Palluau

Ferme de Palluau

Forêt de Palluau

Échelle 1 : 34 110

0 500 m

Rond-Point du Guidon

Forêt Domaniale de Crogny

Forêt Communale des Loges-Margueron

Forêt Syndicale de Chaource

les Hautes Ventès

les Colons

les Cinq Chênes

Maison Forestière des Cinq Chênes

Pavillon des Bas-Leroy

la Croix Blanche

Croix-Haillet

Bois l'Allée

Forêt Syndicale d'Aumont

LES PARTS

le Grand Maupas

le Petit-Maupus

Forêt Domaniale d'Aumont

FORÊT SYNDICALE DE JEUGNY

Bois du Grand Palluau

Ferme de Palluau

Forêt de Palluau

Échelle 1 : 34 110

0 500 m

Rond-Point du Guidon

Forêt Domaniale de Crogny

Forêt Communale des Loges-Margueron

Forêt Syndicale de Chaource

les Hautes Ventès

les Colons

les Cinq Chênes

Maison Forestière des Cinq Chênes

Pavillon des Bas-Leroy

la Croix Blanche

Croix-Haillet

Bois l'Allée

Forêt Syndicale d'Aumont

LES PARTS